

Customer E-mail Policy

Le présent document est confidentiel. Il demeure la propriété de Portima et son usage est restreint aux contractants de Portima. Sa diffusion ou la réutilisation partielle ou complète de son contenu sont interdites sans l'accord exprès de Portima.

I. RÈGLEMENT E-MAIL CLIENT

1. Le présent règlement a pour objet :

- de garantir la sécurité des utilisateurs du réseau de Portima (courtiers, compagnies d'assurances, Portima)
- de protéger et de préserver la réputation du réseau de Portima
- de mettre les utilisateurs en garde contre les risques d'utilisation de l'Internet.

Tout utilisateur bénéficiant d'une adresse E-Mail fournie par Portima est tenu de se conformer au présent règlement, qu'il utilise l'infrastructure physique de Portima ou qu'il envoie un mail à partir d'une autre infrastructure, tout en utilisant l'adresse fournie par Portima.

2. Etant donné l'évolution constante et rapide de l'Internet et l'impossibilité technique de prévoir tous les cas de figure qui peuvent se présenter :

- Le présent règlement ne constitue qu'un corpus de règles minimum, à respecter en tout état de cause.
- Pour le surplus, l'utilisateur s'engage à utiliser le réseau Internet de la manière que Portima est en droit d'attendre de la part de toute personne raisonnablement prudente et avisée.
- Portima se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement en cas de nécessité pour la sécurité du réseau de Portima et de ses utilisateurs ; toute modification au règlement paraîtra sur « portima.com » et entrera en vigueur dès sa parution ; l'utilisateur s'engage à prendre connaissance des versions actualisées du règlement ; pour toute question relative aux modifications du règlement, l'utilisateur peut contacter « infoline@portima.com ».

Tout manquement au respect du présent règlement peut faire l'objet de sanctions, conformément à l'article V ci-après.

II. ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES E-MAIL DE PORTIMA

1. Le détenteur d'une connexion E-Mail a la responsabilité de sa boîte aux lettres et du contenu des E-Mails, même s'il autorise l'utilisation de son compte par d'autres personnes.

2. En vue de l'accès E-Mail, Portima attribue à l'utilisateur une adresse E-Mail, un username et un password. L'utilisateur s'engage à préserver la confidentialité du username et du password, ainsi que de tous les éléments relatifs à sa connexion sur le réseau de Portima. Toute utilisation des éléments

d'identification de l'utilisateur est faite sous sa responsabilité.

En cas de perte, de vol ou d'usage frauduleux du username et du password, l'utilisateur doit en informer Portima sans délai, et confirmer l'information par lettre recommandée. L'utilisateur demeure exclusivement responsable de l'utilisation faite de son username et de son password jusqu'au premier jour ouvrable suivant la réception de l'envoi recommandé.

III. UTILISATION DES INFRASTRUCTURES E-MAIL DE PORTIMA

III.1. Utilisation correcte du courrier électronique

1. L'utilisateur est libre d'utiliser son E-Mail à des fins professionnelles ou privées. Il est toutefois tenu d'en faire un usage conforme à ce que Portima est en droit d'attendre de la part d'une personne raisonnablement prudente et avisée, membre d'un réseau professionnel de courtiers.
2. L'utilisateur s'engage, dans l'utilisation de son E-Mail :
 - à ne pas porter atteinte à la réputation de Portima et de son réseau.
 - à ne pas laisser croire à ses correspondants que l'E-Mail provient de Portima ou de toute autre société connectée au réseau de Portima.
 - à utiliser en toute connaissance de cause son adresse E-Mail dans les groupes Internet.
 - à ne pas s'exposer au risque de « spamming », notamment en pratiquant de la publicité « toutes boîtes » ou en envoyant un mail identique à un grand nombre de personnes.

3. 2. Utilisation du courrier électronique dans les faits

1. L'utilisateur assume la responsabilité exclusive de son E-Mail. Il veillera en conséquence à ne pas envoyer des informations fausses, insultantes ou non autorisées par les législations en vigueur dans les pays d'origine et de destination des messages.
L'utilisateur qui reçoit des informations fausses, insultantes ou non autorisées peut en informer Portima en lui communiquant le message original à « infoline@portima.com ».
2. L'utilisateur est tenu de respecter les règles habituelles d'utilisation d'Internet ainsi que les règles édictées par les groupes de discussion auxquels il appartient.
3. Portima n'assume aucune responsabilité quelconque quant à l'utilisation du E-Mail et du réseau Internet. Portima ne peut notamment :
 - garantir la rapidité des communications via Internet, lesquelles demeurent fonction du trafic sur ce réseau
 - garantir le caractère confidentiel des messages
 - assumer quelque responsabilité que ce soit quant au contenu des messages envoyés par ou destinés à l'utilisateur, à moins que ces messages ne proviennent directement de Portima
 - répondre de l'utilisation que fait l'utilisateur ou un tiers de l'E-Mail
 - être tenue responsable de la perte ou de la détérioration, même partielle, de messages, ainsi que des modifications que les utilisateurs apporteraient à leurs adresses E-Mail

4. L'utilisateur qui reçoit un message qui ne lui est pas destiné est tenu de renvoyer ce message à « infoline@portima.com ».

III.3. Utilisation des pièces jointes

Un « attachment » est un fichier que l'utilisateur lie à son mail, tel qu'un fichier de traitement de textes, de tableur, etc. En pareil cas, les règles suivantes seront respectées, dans l'intérêt de l'utilisateur lui-même et de ses destinataires :

- L'utilisateur veillera à ne pas envoyer des « attachments » d'une taille excessive
- L'utilisateur veillera à se prémunir contre les virus ou tout autre programme ou moyen technologique similaire pouvant affecter les fichiers liés à un E-mail ; Portima ne peut en tout état de cause voir sa responsabilité engagée en raison des dommages qui résulteraient de l'action d'un virus ou de tout autre programme ou moyen technologique similaire.

IV. ANALYSE DES E-MAILS ET CONFIDENTIALITÉ

1. Le contenu des E-mails est confidentiel, sous réserve des risques inhérents au réseau Internet.
2. Portima peut à tout moment procéder à l'analyse des flux d'informations tant sur le réseau de Portima que vers Internet, à des fins de maintenance, d'optimisation et de garantie de service, ou en vue de résoudre des problèmes techniques.
3. Portima ne peut analyser le contenu des E-Mails qu'aux fins de résoudre des problèmes techniques et moyennant l'accord exprès de l'utilisateur.

Toutefois, lorsque la solution à apporter à un problème technique impose d'analyser le contenu d'un échange sans qu'il soit permis attendre l'accord d'un utilisateur, Portima peut analyser le contenu de l'échange, tout en informant sans délai l'utilisateur de son intervention.

V. VIOLATIONS DES POLITIQUES ET ANOMALIES

1. En cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, Portima peut interrompre partiellement ou totalement le service, sans notification préalable, dans un but de maintenance ou de réparation. L'interruption ne donne droit à aucune compensation.
2. En cas de violation, dans le chef de l'utilisateur, de ses obligations envers Portima ou des dispositions du présent règlement, ou lorsque l'utilisateur porte atteinte à l'intégrité du réseau ou à la réputation de Portima, Portima aura le droit de restreindre ou de bloquer immédiatement l'accès de l'utilisateur à son réseau, sans notification préalable et sans compensation, voire d'exclure l'utilisateur du réseau. Ces sanctions seront appliquées sans préjudice du droit, dans le chef de Portima, de réclamer des dommages-intérêts.

VI. SUPPRESSION DES E-MAILS

1. Le Client peut demander à Portima à tout moment de supprimer un compte de courrier électronique.
2. Portima peut supprimer d'initiative un compte de courrier électronique (ou un alias, ou une une boîte à laquelle plusieurs comptes sont reliés) si l'élément dont la suppression est envisagée est inactif. Portima enverra une information préalable au Client au moins trois (3) mois avant la suppression du compte. L'envoi d'un E-Mail adressé à l'adresse dont la suppression est envisagée est une notification valable. Durant cette période, le Client peut s'adresser à Portima pour entreprendre les démarches en vue de sauvegarder tout ou partie du contenu lié à l'élément à supprimer (le cas échéant, en sollicitant l'assistance de Portima). Sauf obligation légale contraire ou ordre d'une autorité compétente, la suppression entraîne la perte définitive des données liées. Le délai de trois mois a pour but de permettre de prendre les initiatives nécessaires en vue de la préservation des éléments que le Client souhaite conserver.

Est considéré comme inactif tout élément qui n'a plus subi de modification humaine imputable au Client, spécifique, révélant une volonté d'utilisation effective et conforme à la finalité de la mise à disposition (ce qui exclut notamment l'utilisation limitée à un stockage), pendant une période de six (6) mois.

Si la suppression implique des tiers, notamment des personnes à qui le Client a permis d'utiliser tout ou partie de l'élément à supprimer, c'est au Client qu'il appartient le cas échéant de les informer et prendre avec eux les initiatives idoines. Le Client garantit Portima à l'égard de toute revendication, réclamation ou procédure de la part de tout tiers concerné, de tiers ou d'autorités de contrôle quant à la suppression.

VERSION DU 01/07/2020